

Peste porcine africaine	
Note d'information	28/11/2018

LE RESEAU SAGIR EN APPUI A LA SURVEILLANCE DES DANGERS SANITAIRES DE 1^{ERE} CATEGORIE (DS1) DANS LA FAUNE SAUVAGE : EXEMPLE DE LA PESTE PORCINE AFRICAINE (PPA)

Pour la Plateforme ESA (par ordre alphabétique) : Pauline Chaigneau (FNC), Jean-Yves Chollet (ONCFS), Anouk Decors (ONCFS) Stéphanie Desvaux (ONCFS), Eva Faure (FNC), Yves Lambert (DGAI), Sophie Rossi (ONCFS)

Auteur correspondant : stephanie.desvaux@oncfs.gouv.fr

LE RESEAU SAGIR EN QUELQUES MOTS

Le réseau Sagir met en œuvre une surveillance événementielle des maladies de la faune sauvage depuis 1986. Il repose sur la collaboration entre l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et les fédérations départementales des chasseurs (FDC). L'ONCFS administre et anime ce réseau en lien avec la Fédération nationale des chasseurs (FNC). La couverture de ce réseau est nationale (actuellement la France métropolitaine, la Martinique, La Guadeloupe et La Réunion), hors parcs nationaux, et concerne plutôt les zones rurales.

Pour assurer cette surveillance épidémiologique, le réseau Sagir s'appuie sur la détection et la collecte des mammifères terrestres et des oiseaux sauvages morts ou moribonds, et sur la détermination de l'étiologie du trouble.

Cette surveillance repose sur un réseau d'observateurs de terrain, principalement des chasseurs, des techniciens des FDC et des agents de l'ONCFS, chargés de signaler à Sagir (les contacts Sagir sont disponibles à l'adresse : <http://www.oncfs.gouv.fr/Reseau-SAGIR-ru105/Contacts-SAGIR-ar1176>) Ces observateurs sont eux-mêmes coordonnés par deux ITD (intervenants techniques départementaux) dans chaque département, l'un de la FDC, l'autre de l'ONCFS.

Pour le diagnostic, le réseau Sagir s'appuie sur les laboratoires départementaux d'analyse (LDA) ainsi que les LNR et quelques laboratoires spécialisés.

SAGIR RENFORCE POUR CERTAINS DS 1

Depuis quelques années, le réseau Sagir est impliqué dans la surveillance de certains dangers sanitaires dans le cadre d'une convention avec la DGAL (tuberculose bovine, IAHP, fièvre de West Nile, brucellose des ongulés de montagne et pestes porcines). Pour ces maladies, des protocoles spécifiques sont élaborés, le plus souvent dans le cadre de groupes de travail nationaux, et sont publiés sous forme d'instruction nationale. On parle alors de dispositif « Sagir renforcé » car il s'agit d'une manière ou d'une autre, de renforcer un élément du dispositif :

- les analyses biologiques, en passant en analyse systématique,
- la collecte, en incitant à la collecte des animaux « bord de route » qui ne sont pas normalement pas ciblés par le réseau,
- et/ou l'observation, en mobilisant de nouveaux réseaux d'observateurs.

Ces renforts s'envisagent pour une zone (généralement un ou plusieurs départements), une période (par exemple la période d'activité vectorielle pour la fièvre de West Nile) et une espèce ou un groupe d'espèces.

Ces contraintes dans le temps, l'espace et la cible des espèces, permettent de ne pas mobiliser inutilement les ressources humaines et financières.

SAGIR RENFORCE POUR LA PPA

Suivant les principes généraux de Sagir renforcé, un protocole a été discuté au niveau national en 2018 pour être publié sous forme d'instruction nationale en septembre (<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2018-692>). Ce groupe de travail de la Plateforme ESA, animé par l'ONCFS, comprenait des membres de l'Adilva, l'Anses, la DGA, la FNC, le MTES (ministère de la transition écologique et solidaire) et la SNGTV.

Ce dispositif prévoit plusieurs niveaux de risque afin que les efforts de surveillance soient adaptés à la situation de chaque département ou zone particulière au sein d'un département.

Ainsi, à ce jour, **trois types de zonages** existent :

- **une zone en niveau 3 (zone d'observation renforcée (ZOR)), à la frontière belge,**
- **une zone de niveau 2B, appelée zone d'observation en continuité de la ZOR,**
- **le reste de la France continentale, en niveau 2A.**

Il faut noter que la Corse a été placée en niveau 2B, à titre de régularisation puisque des actions spécifiques étaient déjà prévues pour cette région du fait du risque posé par la Sardaigne.

La déclinaison des actions de surveillance en fonction du niveau de risque est résumée dans le tableau ci-dessous.

Modalité de surveillance	Niveau 1	Niveau 2A (reste de la France continentale)	Niveau 2B (ZO)	Niveau 3 (ZOR)
Fonctionnement habituel du réseau Sagir (cadavres testés seulement en cas de suspicion)	X			
Renfort analyses = tests PP sur tous les cadavres de sangliers collectés		X	X	X
Renfort de l'observation et de la collecte (réseau des pêcheurs et ONF + possibilité de prélèvements terrain sans transport de cadavre)			X	X
Renfort de la collecte par suppression de tous les filtres de collecte (on inclut les animaux bords de route)				X
Recherche active de cadavres de sangliers par patrouilles de chasseurs et agents ONCFS et FDC spécifiquement formés				X

Pour la mise en œuvre en urgence de cette surveillance dans les communes frontalières avec la Belgique, une formation a été déployée localement quelques jours après l'annonce du premier foyer belge. Cette formation, accompagnée de fiches réflexes, a permis

- de mettre en œuvre les prélèvements dans de bonnes conditions de biosécurité (prélèvements non invasifs sur cadavres de sangliers laissés sur place en ZOR), Voir communiqué de presse : <http://www.oncfs.gouv.fr/Espace-Presses-Actualites-ru16/Peste-porcine-africaine-IONCFS-forme-a-la-amp-nbsp-news2052>
- de tester un protocole spécifique pour la recherche active de cadavres de sangliers.

Cette recherche active de cadavres avait pour objectif de renforcer le taux de détection des cadavres, notamment pendant la période de suspension de la chasse afin, dans les premières semaines, de contribuer à mieux définir le périmètre infecté (limite ZI/ZOR) et ainsi savoir si les communes frontalières étaient déjà infectées ou non. Cette modalité de surveillance, qui ne fait pas partie des activités habituelles du réseau, a reposé sur la participation volontaire de patrouilles de chasseurs qui ont prospecté les zones où les chances de détecter un sanglier mort de PPA étaient jugées les plus élevées. Un bilan de l'activité de ces patrouilles, encore en action au 26/11/2018, est régulièrement réalisé par la FNC pour les chasseurs.

Surveillance des animaux tués à la chasse

L'examen sanitaire des carcasses de gibiers fait partie des pratiques habituelles des chasseurs. C'est une obligation lorsque les carcasses sortent d'un usage domestique.

Régulièrement, des carcasses présentant des lésions sont remontées aux référents des fédérations de chasse. Une partie d'entre elles est envoyée en LDA pour investigation plus complète.

Pour la PPA, il a été décidé de mobiliser cette modalité de surveillance à partir du niveau 2B, avec encouragement des chasseurs à signaler les carcasses de sangliers chassés présentant :

- une rate élargie noire et friable,
- et/ou des ganglions hypertrophiés et hémorragiques.

La probabilité qu'un sanglier infecté par la PPA soit tué à la chasse est faible, y compris dans les pays infectés depuis de nombreuses années. Il n'est donc pas opportun de demander un signalement de toutes les lésions évocatrices de PPA en dehors d'un risque de proximité.

Bilan de la surveillance PPA du 15/09/2018 au 28/11/2018

Pour suivre le bilan des cadavres collectés par le réseau, un bilan synthétique est régulièrement mis à jour à l'adresse suivante : <http://www.oncfs.gouv.fr/Reseau-SAGIR-ru105/Actualites-PPA-ar2059>

Durant les deux mois qui ont suivi l'annonce des premiers cas belges, 105 cadavres de sangliers ont été détectés et testés au niveau national par le réseau. C'est autant que pendant toute une année, en période ordinaire. On constate une forte mobilisation des acteurs, au-delà de la seule zone frontalière, où ce sont 33 cadavres qui ont été analysés (ZOR et ZO) (voir carte de distribution des prélèvements par département).

